

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 01283 Numéro SIREN : 449 741 495 Nom ou dénomination : A.S.E. PAR ABREVIATION AU SERVICE DE L'ENERGIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2024 sous le numéro de dépôt 4339

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/07/2023 12		Exercice N-1 31/07/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)	107 020		107 020	107 020	
	Autres immobilisations incorporelles	8 286	7 526	760	1 264	504- 39. 85-
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	11 931	9 727	2 204	3 095	891- 28. 78-
	Autres immobilisations corporelles	10 163	9 665	498	893	395- 44. 23-
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	63 160		63 160	17 627	45 533 258. 32
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	2 400		2 400	2 400	
	Total II	202 959	26 917	176 042	132 298	43 744 33. 06
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	65 306		65 306	62 800	2 507 3. 99
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 396		4 396	2 135	2 261 105. 90
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	57 894	471	57 423	55 997	1 427 2. 55
	Autres créances	6 497		6 497	4 321	2 175 50. 33
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	112 090		112 090	139 752	27 662- 19. 79-
	Charges constatées d'avance (3)	16 002		16 002	13 813	2 190 15. 85
	Total III	262 186	471	261 715	278 818	17 103- 6. 13-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	465 145	27 388	437 757	411 116	26 642 6. 48

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/07/2023	12	Exercice N-1 31/07/2022	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 104 400 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	104 400		104 400			
	Réserves						
	Réserve légale	10 440		10 440			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	154 494		143 579		10 915	7.60
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	75 644		60 915		14 729	24.18
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	344 978		319 334		25 644	8.03
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 195		1 195			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 800		5 888		89-	1.51-
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 196		34 696		11 500-	33.15-
	Dettes fiscales et sociales	59 278		48 851		10 427	21.34
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	3 311		1 150		2 160	187.77
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	92 779		91 782		998	1.09
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	437 757		411 116		26 642	6.48

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

92 779

91 782

ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 437 757.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 864 855.03 Euros et dégageant un bénéfice de 75 643.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2022 au 31/07/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	115 306		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 431		500
Matériel de transport	2 380		143
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 028		
TOTAL	22 839		643
Autres participations	17 627		45 564
Prêts, autres immobilisations financières	2 400		
TOTAL	20 027		45 564
TOTAL GENERAL	158 171		46 207

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			115 306	115 306
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 931	11 931
Matériel de transport			2 523	2 523
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 388	7 639	7 639
TOTAL		1 388	22 093	22 093
Autres participations		31	63 160	63 160
Prêts, autres immobilisations financières			2 400	2 400
TOTAL		31	65 560	65 560
TOTAL GENERAL		1 419	202 959	202 959

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 022	504		7 526
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 336	1 391		9 727
Matériel de transport	1 691	334		2 026
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 824	179	1 364	7 639
TOTAL	18 851	1 904	1 364	19 392
TOTAL GENERAL	25 873	2 407	1 364	26 917

ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	504				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 391				
Matériel de transport	334				
Matériel de bureau informatique mobilier	179				
TOTAL	1 904				
TOTAL GENERAL	2 407				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	448	189	166		471
TOTAL	448	189	166		471
TOTAL GENERAL	448	189	166		471
Dont dotations et reprises d'exploitation		189	166		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 400		2 400
Clients douteux ou litigieux	512	512	
Autres créances clients	57 383	57 383	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 292	2 292	
Débiteurs divers	4 205	4 205	
Charges constatées d'avance	16 002	16 002	
TOTAL	82 793	80 393	2 400

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	23 196	23 196		
Personnel et comptes rattachés	26 996	26 996		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 433	19 433		
Impôts sur les bénéfices	3 575	3 575		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 846	6 846		
Autres impôts taxes et assimilés	2 428	2 428		
Groupe et associés	1 195	1 195		
Autres dettes	3 311	3 311		
TOTAL	86 980	86 980		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	835			

ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10. 0000	10 440			10 440

M. KOWALSKI : 9 837 actions en pleine propriété

M. TORRES : 378 actions en pleine propriété

M. ISSAYAN : 135 actions en pleine propriété

SAS SECAFI : 90 actions en pleine propriété

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds artisanal ACPA 44	19 320			19 320	
Fonds artisanal LEFEVRE	67 800			67 800	
Fonds artisanal LERAY	6 900			6 900	
Fonds artisanal LAUNEAU	13 000			13 000	
Total	107 020			107 020	

Les fonds ACPA et LEFEVRE ont été acquis le 01/08/2007 suite aux résiliations des contrats de location gérance pour 87 120 €.

Le fonds artisanal LERAY a été acquis le 01/03/2016 pour 6 900 € (cession contrats entretien).

Le fonds artisanal LAUNEAU a été acquis le 03/10/2018.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, il résulte un changement de réglementation en matière d'amortissement des fonds commerciaux depuis le 1er janvier 2016. L'analyse nous conduit à conclure que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

En conséquence, nous avons pratiqué un test de dépréciation. En définitive, le test de dépréciation n'a pas conduit à une provision puisque la valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	2 925	50. 00
LICENCES RESEAU	3 150	100. 00
LICENCE TABLETTES	700	33. 33
LOGICIEL EBP	1 511	33. 33

ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
MATERIEL ET OUTILLAGE	LINEAIRE	3 à 5 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	LINEAIRE	1 à 5 ans
MATERIEL DE BUREAU	LINEAIRE	3 à 5 ans
MOBILIER	LINEAIRE	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 52
Autres créances	1 827
Total	2 279

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 513
Dettes fiscales et sociales	29 980
Autres dettes	2 269
Total	38 762

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	16 002
Total	16 002

ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Loyers restant dus contrat loc.financière	29 465	38 756
Redevances de crédits bails restant à courir	9 291	
Total (1)		38 756

Engagements reçus

Redevances de crédits bails restant à courir	9 291
Total	9 291

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				37 669	37 669
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				6 247	6 247
- dotations de l'exercice				3 481	3 481
Total				9 729	9 729
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				23 359	23 359
- exercice				7 385	7 385
Total				30 744	30 744
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				4 612	4 612
- entre 1 et 5 ans				4 302	4 302
Total				8 914	8 914
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				203	203
- entre 1 et 5 ans				174	174
Total				377	377
Montant en charge sur l'exercice				7 385	7 385

ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Prise en charge formations	2 632
Indemnités journalières subrogées	1 393
Remboursement chèques déjeuners	206
Remboursement sinistres	1 010
Total	5 241

A.S.E. PAR ABREVIATION AU SERVICE DE L'ENERGIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 104 400 euros
Siège social : 32 Rue Jean Rouxel - ZAC PENTECOTE
44700 ORVAULT
449 741 495 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Juillet 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Juillet 2023 s'élevant à 75 643,82 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice, soit75 643,82 euros

A titre de dividendes aux associés, soit.....60°000,00 euros
Soit environ 5,75 euros par action

Le Solde, soit15 643,82 euros
En totalité au compte "Autres réserves".

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Juillet 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Montant total de la distribution	Année de distribution
2019/2020	environ 3,83 €	40 000€	2021
2020/2021	environ 3,83 €	40 000 €	2022
2021/2022	environ 4,79 €	50 000 €	2023

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24/01/2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Thierry KOWALKSI





Compte

Greffe du Tribunal de Commerce NANTES
2 bis Quai François Mitterrand,
Immeuble Rhuys
44262 NANTES Cedex 2

Bouguenais, le 5 février 2024

Nos Réf. : JF (j.fumat@capebsolutions.fr)

Objet : Société A.S.E. PAR ABREVIATION AU SERVICE DE L'ENERGIE
Approbation des comptes clos le 31/07/2023

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants concernant la société citée en référence, savoir :

- Affectation du résultat
- Bilan et compte de résultat + annexes
- Confidentialité ;

Vous trouverez aussi notre numéro de compte auprès de votre greffe, en règlement des frais de dépôt.

N° compte greffe NANTES : 8900323

Merci de bien vouloir prélever la somme sur ce compte.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser les pièces relatives à cette formalité à **CAPEB SOLUTIONS – Service Droit des Sociétés** à l'adresse suivante : **4 rue de l'Aéronautique – ZI du Chaffault – 44340 BOUGUENAI.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos respectueuses salutations.

Jonathan FUMAT
Juriste

